

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° <b>0054/2021</b>	<b>Objet</b> : Approbation de la convention de partenariat entre les communes de Marolles-en-Brie et Santeny portant sur l'ouverture en alternance de l'accueil de loisirs extrascolaire durant la première quinzaine du mois d'août.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 24 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Martine HARBULOT, Nicole DELBOSC, Carine LACROIX CHARLES, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Jean-Jacques GAREAU représenté par Martine HARBULOT, Margot MAGIN représentée par Nicole DELBOSC, Danielle METRAL représentée par Carine LACROIX CHARLES, Bernard KAMMERER représenté par Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON représenté par Noémie ARNOFFI.

**Absents** : /.

Monsieur François ELIE a été nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Enfance -Jeunesse- Affaires scolaires du 9 juin 2021 ;

**Considérant** que les communes de Santeny et Marolles-en-Brie souhaitent apporter une nouvelle offre de service public à leurs administrés en proposant, en alternance chaque année, l'ouverture de leur accueil de loisirs durant la première quinzaine du mois d'août ;

**Considérant** que ce partenariat doit être formalisé dans une convention définissant les objectifs et les modalités d'organisation respectifs aux deux communes ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité.**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de partenariat entre Marolles-en-Brie et Santeny portant sur l'ouverture en alternance chaque année de l'accueil de loisirs extrascolaire durant la première quinzaine du mois d'août.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ci-annexée.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 24 juin 2021

Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie